



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 005-210501664-20221025-2022_084-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-084

Séance du 25 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0
<u>Date de convocation</u> 21/10/2022	
<u>Date d'affichage</u> 21/10/2022	

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
M. PINERO Pierre a donné pouvoir à M. POURCHI Raymond
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à M. LEBRUN Sébastien

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE CENTRE-VILLE, LE SUPERMARCHÉ ET LA GERMANETTE

La commune envisage de créer un cheminement piéton et cyclable reliant son centre-ville au supermarché et à la base de loisirs de Germanette.

Considérant que la base de loisirs constitue un véritable atout touristique pour la commune et qu'elle souhaite créer de la cohérence avec son centre-bourg et son environnement,

Considérant que cette action s'intègre également à la stratégie Espace Valléen de la Communauté de Communes avec la volonté de créer le pendant de la Durance à Vélo dans le Buëch,

Considérant que le bureau d'étude a été sollicité et que le montant prévisionnel de ses prestations s'élève à 15 262.50 € HT,

Considérant que la commune fait partie du programme « Petites Villes de Demain » et qu'elle peut bénéficier d'aides financières à l'ingénierie de la Banque des Territoires,

Le Maire propose le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental des HA	7 631.25 € soit 50 %
- Communauté de Communes Sisteronais Buëch	3 815.63 € soit 25 %
- Autofinancement	3 815.62 € soit 25 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite la réalisation de l'étude de faisabilité
- Valide le financement de cette opération
- Autorise le Maire à demander des subventions et à déposer les dossiers à toute instance pouvant prétendre au cofinancement de l'opération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Mireille DERYCKE

3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL //////////////////////////////////

3.1. Phase 1 : Diagnostic

3.1.1. Recueil des données et approche bibliographique

Notre équipe connaissant bien le territoire nous proposons de focaliser le diagnostic sur les thématiques qui n'ont pas assez été explorées jusqu'à présent : modes de déplacements, sociologie des lieux, analyses techniques...

Pour gagner en efficacité, il nous semble important qu'en amont de celle-ci nous puissions avoir obtenu les données que nous ne possédons pas à ce jour : comptages routiers, projets déjà esquissés... Il s'agira pour nous de voir s'il y a d'éventuels manques qui pourront être soulevés lors de la réunion de démarrage. La récolte précoce de ces éléments nous permettra d'être le plus pertinent possible lors de cette dernière.

3.1.2. Réunion de démarrage

La réunion de démarrage se déroulera en trois temps sur une journée :

- ❖ Un COPIL en mairie auquel devront être invités les partenaires clés. Cette réunion doit nous permettre de définir les différentes instances de décisions, de préciser les attentes et la vision politique de chaque acteur et de valider le calendrier prévisionnel de l'ensemble de la phase diagnostic.
- ❖ Cette réunion se poursuivra par une **visite de terrain en présence des élus et des partenaires** afin de nous présenter les points stratégiques du projet.

3.1.3. Visites de terrain et analyses techniques

Suite à ce cadrage préalable nos experts réaliseront les visites de terrain nécessaires et plus particulièrement :

- ❖ Le volet paysager et patrimonial en lien avec l'ABF pour travailler sur les enjeux en matière d'insertion du projet.
- ❖ Le volet fonctionnement urbain avec l'usage sociologique des lieux,
- ❖ Le volet mobilités. Un état des lieux de l'occupation et du volume sera réalisé. Il sera notamment analysé les sens de circulation, les mobilités douces ou leur absence...
- ❖ Le volet technique avec les caractéristiques techniques du site élargi : largeur de la RD, largeur du Buêch, analyse visuelle des ouvrages existants...

Les relevés de terrain, les photos, les observations diverses sur la configuration urbaine / paysagère, les mobilités, etc. seront autant d'éléments permettant de nourrir le diagnostic finalisé.

A cela s'ajoutera une analyse juridique et réglementaire : autorisations d'urbanisme, loi sur l'eau, statut des digues en lien avec la compétence GEMAPI...

3.1.4. Entretiens

Il nous semble important d'avoir des temps d'échanges avec les acteurs potentiellement impliqués dans le projet. Les acteurs à rencontrer seront définis par la maîtrise d'ouvrage. Ce temps d'échanges en dehors de la réunion de démarrage doit nous permettre de bien comprendre les attendus de chaque partie. Il nous semble à minima important d'échanger avec l'ABF et le département, en plus des élus.

3.1.5. Questionnaire auprès de la population

Outre notre visite de terrain et les échanges que nous aurons avec la population sur le site lors de notre visite, il nous semble intéressant d'interroger la population sur leurs pratiques. Dans ce but, nous souhaiterions interroger, via un questionnaire en lien relativement simple, les populations habitants de part et d'autre du Buêch pour connaître leur pratique en termes de mobilité. Cette analyse complémentaire nous permettrait d'avoir une vision des pratiques de la population.

3.1.6. Synthèse des enjeux

Notre objectif est ici de faire la synthèse des enjeux définis précédemment en les confrontant à une série de questions qui doit nous permettre de définir les premiers invariants de la programmation. Le programme ne peut pas se bâtir sur une démarche mécanique de réponse aux attentes, mais avant tout sur une vision politique de l'aménagement et un souci d'équilibre financier de l'opération. La définition des invariants constituera la trame sur laquelle les « programmes d'aménagement » seront déclinés. Ainsi, il conviendra de fixer :

- ❖ **Le cadre technique et réglementaire à respecter,**
- ❖ **Les usages et fonctions d'aujourd'hui et de demain :** l'organisation de la desserte, des accès, du stationnement, des flux...
- ❖ **Les directives urbaines, architecturales, environnementales, paysagères.**

Cette démarche permet d'inciter au positionnement amont des acteurs de l'aménagement et de cadrer plus rapidement et très concrètement les propositions d'occupation en retenant préférentiellement des scénarios contrastés bâtis autour d'un socle commun.

3.2. Phase 2 : Scénarios

Les scénarios d'aménagement répondront aux éléments issus du diagnostic. Seront produits :

- Des schémas de fonctionnement,
- Des plans d'aménagement,
- Des coupes d'aménagement,
- Des croquis d'insertion paysagère,
- Des estimations financières ;
- Des calendriers de réalisations.

Ces éléments feront l'objet d'une synthèse comparative avec avantages et inconvénients de façon à permettre à la commune de se positionner.

Dans le prolongement de la concertation, il pourrait également être demandé à la population, toujours par le biais d'un questionnaire en ligne, de se positionner sur un scénario pour aider à la décision des élus.

Un COPIL de présentation sera animé par notre équipe en présence des élus et des partenaires afin de permettre un arbitrage sur la meilleure hypothèse à retenir.

Le scénario retenu pourra être présenté en réunion publique (en option).

4. MODALITES D'INTERVENTION ////////////////

4.1. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est de 3 mois pour la réalisation complète de la mission se décomposant de la façon suivante :

- Phase 1 - Diagnostic : 1.5 mois
- Phase 2 - Scénarios : 1.5 mois

Ce calendrier intègre les congés et déplacements professionnels. Il est donc parfaitement réaliste.

Attention, la commune devra s'approprier les documents. Ces délais ont été intégrés (10 jours en moyenne) mais ils peuvent évoluer en fonction des besoins des élus et donc décaler ce planning.

4.2. Proposition financière

Le coût global de la mission est de 15 262.50 € HT hors options (réunions supplémentaires ou ateliers participatifs).

ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE CENTRE VILLE, LE U EXPRESS ET LE PLAN D'EAU DE LA GERMANETTE PROPOSITION FINANCIERE	SARL Alpicité		Hydrétudes	Coût en €HT
	Urbaniste / Paysagiste / AEU®	Architecte / Urbaniste	Ingénieur VRD / Hydraulique	
	Chef de projet	Chargé d'études	Expert	
	650,00 €	500,00 €	600,00 €	
Phase 1 : Diagnostic				
	COFIL n°1 et visite de terrain			
Analyse de la fréquentation	1,00	1,00	0,75	1 600,00 €
Analyse fonctionnelle, urbaine et paysagère		1,00		500,00 €
Analyse technique et réglementaire	1,00	2,00		1 650,00 €
Echanges et entretien avec les acteurs (CD05, ABF, associations, usagers...)	0,50	0,50	1,00	1 250,00 €
Synthèse des invariants et des contraintes	0,25	0,25		575,00 €
	COFIL n°2			
Formalisation des documents de rendu	0,75		0,75	287,50 €
		0,25		937,50 €
				125,00 €
Total Mission - Jours	4,50	5,00	2,50	12,00
Total Mission HT par expert	2 925,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	6 925,00 €
Total Mission HT par bureau	5 425,00 €		1 500,00 €	
Total Mission HT			6 925,00 €	
Phase 2 : Scénarios				
Elaboration des scénarios (plan, coupes, schémas, note descriptive...)	1,50	3,00	3,00	4 275,00 €
Insertion urbaine et architecturale des scénarios	0,50	2,50		1 575,00 €
Estimation financière	1,00		0,50	950,00 €
Planning prévisionnel	0,50			325,00 €
	COFIL n°3			
Formalisation des documents de rendu	0,75		0,75	937,50 €
		0,25	0,25	275,00 €
Total Mission - Jours	4,25	5,75	4,50	14,50
Total Mission HT par expert	2 762,50 €	2 875,00 €	2 700,00 €	8 337,50 €
Total Mission HT par bureau	5 637,50 €		2 700,00 €	
Total Mission HT			8 337,50 €	
Total Mission - Jours	8,75	10,75	7,00	26,50
Total Mission HT par expert	5 687,50 €	5 375,00 €	4 200,00 €	15 262,50 €
Total Mission HT par bureau	11 062,50 €		4 200,00 €	
Total Mission HT		15 262,50 €		
TVA (20%)		3 052,50 €		
Total Mission TTC		18 315,00 €		

Options :

Réunion supplémentaire : 600 € HT / unité

Atelier participatif : 1 800 € HT.

4.3. Propriété intellectuelle

Toutes les études et tous les documents produits en exécution de la présente convention seront propriété du pouvoir adjudicateur après règlement de la prestation afférente.

4.4. Secret professionnel

Le contractant se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elle aura connaissance au cours de l'exécution de la présente mission.

4.5. Paiements

4.1.1. Modalités

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au fur et à mesure de l'avancement du dossier au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de :		SARL ALPICITE	
- à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse) :		BANQUE POPULAIRE DES ALPES EMBRUN	
- code banque	- code guichet	- n° de compte	- clé RIB
16807	00157	32206298213	11

- du compte ouvert au nom de :		HYDRETTUES ALPES DU SUD	
- à (établissement de crédit, agence ou centre, adresse) :		BANQUE POPULAIRE DES ALPES ANNECY	
- code banque	- code guichet	- n° de compte	- clé RIB
16807	00135	31612389216	1

4.1.2. Délai maximum de paiement - Taux des intérêts moratoires

Règlement par virement dans un délai maximum de 30 jours.

En cas dépassement de ce délai, le titulaire du marché sera bénéficiaire d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (intérêt légal en vigueur). Ce délai sera interrompu par toute demande expresse du titulaire pour solliciter des pièces complémentaires ou pour l'accomplissement de formalités administratives nécessaires au paiement.

Le taux des intérêts moratoires applicables est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

4.1.3. Résiliation

La présente convention peut à tout moment être résiliée par l'une ou l'autre des deux parties conformément aux dispositions du CHAPITRE 7 Résiliation du CCAG - PI.

Embrun, le 1^{er} avril 2022

Pour la commune de Serres

.....

Bon pour accord

Pour la SARL Alpicité, mandataire

Nicolas BREUILLOT, Gérant

Bon pour accord


SARL Alpicité
 Av La Clapière Res N°1
 de la Croisée des chemins
 05200 EMBRUN
 Tel: 04 92 46 51 80 / Mob: 06 88 26 82 06
 SARL au capital de 10 000€
 SIRET: 788 690 022 00025 - APE: 7490B